

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 17 avril 2026

Objet : Délégation de signature à Mme Audrey HUSSON, Directrice au sein du Pôle proximité et environnement et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole.

ARRÊTÉ


ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président conformément aux dispositions de l'article L. 520-9 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Audrey HUSSON, Directrice de la prévention et de la gestion des déchets au sein du Pôle proximité et environnement pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets.
- Tout bon de commande, à compter sous le sigle HUSON, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 50 000 € HT de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets.
- Documents relatifs au dossier final dans le cadre des marchés publics de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (quantité de capacité, attestation de travail) d'un prestataire relevant de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets.
- Conventions de prêt de déchets à domicile aux particuliers.
- Conventions de brayage de branchages à domicile.
- Conventions relatives aux sites franchisés accordées aux usagers pour la réduction des déchets.
- Courriers de réponse aux demandes de visite et conventions de visite (centre de recyclage, centrale énergétique).
- Déclarations d'intention de commencement de travaux et déclarations de projet de travaux relevant de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets.
- Bénéficiaires de transmission de divers papiers relatifs à la Direction de la prévention et de la gestion des déchets.
- Etats récapitulatifs des dépenses dans le cadre des demandes de versement de subventions de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets, concluant par d'engagement, respectivement, les adhérents ainsi qu'à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant ou sous-traitante.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Audrey HUSSON, Directrice de la prévention et de la gestion des déchets et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 **28151.pdf**
(.pdf, 160,5 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**